Bruxelles, le 4.9.1970.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

Direction Matériel & Achats

Bureau 25-12 Bureau 25-24 Section 5 Section 5 Tél. 3433. Tél. 3434.

AVIS Nº 19 M.

Distribution:

0 - 01-11, 01-41	10	5 - 51-11, 51-12	10
1 - 11-11, 11-23	10	6 - 60-11, 60-12	10
2 -	1, 2, 10	7 - 71-11, 71-12	10
3 - 31-11, 31-12	10	00	(1 ex.)
4 - 40-11, 40-12	10	10	(1 ex.)
43-23	(1 ex.)	200	7, 10

NOUVELLE NUMEROTATION DES ENGINS MOTEURS ET DE TRACTION.

1. GENERALITES.

A partir du 1.1.1971, la classification et la numérotation de tous les engins moteurs (locomotives, locotracteurs, automotrices et autorails) seront modifiées conformément aux indications du tableau annexe l.

A cette occasion, la terminologie en usage jusqu'ici à la S.N.C.B. sera quelque peu modifiée et mise en concordance avec celle utilisée par les réseaux voisins.

D'autre part, en vue d'améliorer la lecture à distance, le numéro sera apposé sur les 2 longs-pans de chaque engin moteur en chiffres de 250 mm de hauteur.

2. TERMINOLOGIE.

Les engins moteurs sont divisés en neuf <u>classes</u>, correspondant à leur domaine d'utilisation et à leurs <u>caractéristiques</u> générales (mode de traction, puissance, vitesse).

Dans chaque classe, les engins moteurs sont identifiés par l'indication de la <u>série</u>. Le terme "série" remplace donc le terme "type" employé jusqu'ici.

A noter que le terme type est réservé pour indiquer la conception générale de l'engin. Par exemple, on dit type B.B ou C.C. Enfin, le cas échéant, les constructions consécutives d'une même série sont appelées <u>tranches</u>.

3. PRINCIPES DE LA NOUVELLE NUMEROTATION.

a) Locomotives et autorails.

Le numéro de chaque engin comporte 4 chiffres :

- le premier chiffre indique la classe;
- le nombre formé par les deux premiers chiffres indique la série:
- le nombre formé par les deux derniers chiffres indique le numéro d'ordre de l'engin dans la série.

Les deux nombres ne sont pas séparés par un point.

A noter que pour les locomotives Diesel séries 60 et 62 (actuellement types 210 et 212) dont l'effectif dépasse la centaine, on utilise également le nombre suivant pour l'indication de la série, c'est-à-dire respectivement 61 et 63.

b) Automotrices électriques.

Le numéro de chaque automotrice ne comporte que 3 chiffres, le zéro indiquant la classe étant supprimé.

La subdivision en séries a été établie de façon à ce que le nombre formé par ces 3 chiffres correspond au numéro d'ordre existant, le préfixe "228" étant à abandonner.

4. MESURES D'EXECUTION.

La Direction M.A. (bureaux 25-12 et 25-24) transmettra à tous les Services M.A. intéressés les instructions pour l'application de la nouvelle numérotation, laquelle devra obligatoirement être terminée le 31.12.1970.

Les engins moteurs de tout l'effectif seront indiqués aux documents de service par leur nouveau numéro à partir du 1.1.1971.

Le Directeur du Matériel et des Achats,

BROUCKAERT.

NOUVELLE NO	MERUIA	ATION DE	3 5	MUINS	DE TRACTION.
CLASSE 0	Série	Nelle nu	mén	otation	Ancienne désignation
Automotrices électríques.	00 05 06 08	001 501 601 [801 [85]	D. E. E. E. E. E. E.	270 539 676 808 856	AM. 39-46-50-53-54-56-62-63- AM. 51-55. AM. 66-70. AM. postales. AM. géroport
CLASSE 1	09	901	a	904	AM Bénélux(B)
Locomotives électriques voyageurs à grande vitesse.	15 16	1501 1601	à	1505 1608	t. 150. t. 160.
CLASSE 2	20	2001 2201	8 3	2003 2250	t. 120, t. 122
comotives électriques mixtes voyageurs et marchandises.	22 23 24 25 25 26 29	2301 2401 2501 2501 2601 2901	à	2382 2522 2635 2920	t. 123. t. 124. t. 125. t. 126 - t. 101.
CLASSE 3 Réservée		230.			
CLASSE 4 Autoraits.	40 42 43 44	4001 4231 4301 4401	e.e.	4007 42 3 6 43 30 4410	AR. 630. AR. 602. AR. 603. AR. 604.
	45 46 49	4501 4601 4901		4510 4620 4906	AR. 605. AR. 554. AR. 553.
CLASSE 5	50	5001	á		t. 200 (4000 cv.) ::
Locomotives diesel de ligne de grande puissance	51 52 53 54 55	5102 5201 5301 5401 5501	à	5193 5213 5319 5408 5542	t. 200 (2000 cv). t. 202. t. 203. t. 204. t. 205.
	59	5901	à	5955	t. 201
CLASSE 6	60	6001	à	61 15	t. 210.
Locomotives diesel de ligne de puissance moyenne.	60 62 64 65 66	6001 [6201 [639] 6401 6501 6601	.a.a.a.a.a.a	61 15 63 33] 63 93] 64 06 65 06 66 03	t. 212. t. 212.(Flexicoil) t. 211. t. 213. t. 222.
CLASSE 7	70	7001		7006	
Locomotives diesel de manoeuvre s grande puissance	71 72 73	7101 7201 7301	à	7105 7215 7335	t. 270 . t. 271 . t. 272 . t. 273 .
CLASSE 8					:(€)
Locomotives dieset de manoeuvre de puissance moyenne	80 81 82 83 84	8001 8101 8201 8301 8401	à	8069 8103 8255 8325 8470	t. 260. t. 261. t. 262. t. 253. t. 250. et252101 <u>q 110 (ex 251 ABC)</u>
	85	8501	à	8534	t. 252.et252.101d109(ex 251 SEM)
CLASSE 9	90	9001	ä	9010	t. 230 1ere tranche
Locomotives diesel de manoeuvre de falble puissance	91 92	9111 9201	à	9160 9225	t. 230 2 ^{me} tranche t. 232
22 9 69 15 4 70 16 70 15 7-70			-		B Bureau MA 25-12